

Chronique de l'esclavage

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **13 (1892)**

Heft 9

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qu'il a atteint le 2 avril. Après avoir remis un canon Maxim au chef de la station et lui avoir laissé 34 hommes, il est revenu à Balinga terminer les travaux nécessaires à cette station; le 23 mai, il était de retour à Cameroun.

Un télégramme de Libreville annonce que M. de Brazza, commissaire général du Congo français, était à la fin de mai, par 4° 45' lat. N. et 15° 23' long. E. Il avait noué de bonnes relations avec les musulmans. L'expédition se trouvait dans un pays salubre, avec des vivres en abondance; l'accueil fait par les indigènes était cordial et la sécurité complète.

Le lieutenant Mizon s'est embarqué à Bordeaux le 10 août. Il arrivera vers le 1^{er} septembre aux bouches du Niger, remontera ce fleuve par le Bénoué jusqu'à Yola. De là, il explorera divers territoires qu'il n'a pas encore parcourus, cherchera à nouer des relations avec les indigènes et à établir des comptoirs. Sa mission a un but essentiellement commercial. De nombreux négociants et industriels lui ont remis pour plusieurs centaines de mille francs de marchandises, qu'il échangera ou donnera à son gré. Le sous-secrétaire des colonies a alloué 100000 fr. à la nouvelle expédition soutenue aussi par le Comité de l'Afrique française.

La mission du Dr Crozat a quitté Kong, le 11 juin, se dirigeant vers les États de Tiéba et le Sénégal; il fera en sens inverse le premier voyage du capitaine Binger. Il tâchera de recueillir des renseignements sur le désastre de l'expédition du capitaine Ménard et de retrouver les papiers du voyageur.

Au printemps de 1890, le comte de Tattenbach s'était rendu à Fez avec plusieurs officiers allemands, pour porter au Sultan des cadeaux de l'empereur d'Allemagne, et avait réussi à faire signer à Mouley-Hassan, un traité de commerce entre l'Allemagne et le Maroc, favorable à toute l'Europe. Les récoltes du Maroc ayant été ruinées par les sauterelles, le Sultan paraissait disposé à revenir sur la parole donnée; mais la récolte de cette année-ci ayant été excellente, le traité entrera en vigueur. A moins que la façon brusque dont se sont terminées les négociations anglo-marocaines, conduites par sir Charles Ewan Smith, ne complique la situation.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Les amis de l'Afrique ont été douloureusement émus des nouvelles annonçant un **soulèvement** plus ou moins général **des Arabes dans la région du haut Congo, jusqu'au lac Tanganyika**, et des accusations portées contre les fonctionnaires de l'État indépendant, contre les représentants des Sociétés commerciales, contre les agents de la Société anti-esclavagiste de Belgique, d'être tous plus ou moins la cause, si non volontaire, du moins occasionnelle, de ce soulèvement et de la mort des Européens qui en ont été les victimes. Avant de chercher à constater la part de responsabilité qui peut incomber à tels ou tels, il nous paraît plus équitable d'attendre que les faits eux mêmes se rattachant au

soulèvement soient bien connus. Or, malheureusement, jusqu'ici, les données sont très incomplètes et encore obscures. Aujourd'hui, nous nous bornerons à indiquer ce qu'il y a de plus certain, d'après les lettres parvenues sur ces tristes événements, soit du Tanganyika soit du bassin du Congo.

Le 8 février, le P. Moinet, missionnaire à Kibanga, sur la côte occidentale du Tanganyika, écrit aux *Missions d'Afrique*. « Le capitaine Jacques a fait un coup de maître à la Loukouga. Tous les Wangwana en sont chassés, en particulier le fundi Bwété, celui avec lequel nous avons eu des démêlés à Kibanga, et qui avait été placé à la Loukouga par Roumaliza. Ce dernier est entré dans le Ruanda; il se trouve à sept jours du Tanganyika, sur un lac. A Oudjidji, où l'on dit les Allemands sur le point d'arriver, les Arabes sont terrifiés. La plupart se sont enfuis à la suite de Roumaliza. Bwana Nzige fait passer sur notre côte tous ses esclaves. Plus de 800 ont déjà quitté Oudjidji et ont débarqué à Kafunwé, à cinq heures au sud de Kibanga, pour prendre le chemin du Manyéma. Je tiens M. Jacques au courant de tout ce qui se passe par ici, et, certes tout va bien pour lui, car il peut prendre toute la côte ouest ainsi abandonnée. Mais qu'arrivera-t-il dans ce pays inconnu, où les esclavagistes réunissent toutes leurs forces? L'avenir nous le dira. Il ne reste plus que quelques esclaves laissés par Nassa, au pied de l'Ou-Goma. A la première apparition de M. Jacques, ils déguerpiront. En attendant, aidés des gens du fundi Bwété, ils font machine pneumatique sur l'Ou-Bemba. J'estime, au bas mot, à 10,000, le nombre des Wa-Bembé tués, morts de faim ou réduits en esclavage, depuis six mois. C'est épouvantable! »

Le rédacteur des *Missions d'Afrique* voit dans ce mouvement des traitants arabes vers l'ouest l'exécution d'un plan consistant à se retrancher dans le Congo-Belge. Sachant que l'État du Congo ne peut disposer que de forces relativement faibles, et que cette partie du territoire congolais est de très difficile accès, ils vont se rallier dans le Manyéma, et soutenir, dans ce pays qui, de fait, est à eux par une occupation de plus de vingt ans, de Kassongo jusqu'aux Stanley Falls, le choc de toutes les forces anti-esclavagistes belges. Ce serait donc au Congo-Belge que serait réservée la lutte définitive contre la traite armée des musulmans esclavagistes.

Si le soulèvement des Arabes du haut Congo et du Lomami a pu être provoqué par le mouvement parti du Tanganyika, ce n'est cependant qu'au milieu de mai qu'il y a éclaté. Nous savons par des lettres de M. Hodister, chef d'une expédition organisée par le syndicat commercial du Katanga, qu'en mars et avril, ses rapports avec les Arabes du

Lomami étaient encore très bons. Le 23 mars, il écrivait d'Isangi, au confluent du Lomami et du Congo :

« A mon arrivée à Isangi, le 13 courant, j'ai trouvé tout en bon état. Buana Abibon, chef arabe d'Isangi, m'annonce que l'on m'attend aux Falls. Il s'embarque à bord du *Roi des Belges*. Deux heures plus haut, nous accostons pour prendre Buana Rachid, qui m'attendait depuis plusieurs jours pour remonter aux Falls avec moi... Dès mon arrivée aux Falls, les visites faites et reçues, je m'occupe de traiter avec Buana Sefou, fils de Tipo-Tipo, les différentes questions de transport, installations, affaires futures, etc... J'ai été, on ne peut mieux reçu par les Arabes. Buana Sefou est le Sultan du Manyéma en l'absence de son père ; sa capitale est Kapongo ; nous avons réglé tous les points et arrêté la marche de nos affaires futures ; il me promet beaucoup. En attendant, je lui ai acheté huit tonnes d'ivoire. J'ai également arrêté avec Buana Sefou le transport par eau et le passage des chutes du petit vapeur démonté, de son mécanicien et des bagages, jusqu'à Kibongé. »

Une seconde lettre, datée du Lomami, le 6 avril, témoigne encore des mêmes bons rapports : « Arrivé le 27 à Yanga, j'y fus reçu avec un véritable enthousiasme. Le lendemain matin, trois maisons sont mises à ma disposition pour loger les blancs et les marchandises destinées à la factorerie. Je délimite le terrain que je choisis pour l'érection de la factorerie ; je prends la pointe ; admirable situation, beau plateau, d'où l'on verra la rivière en aval et en amont, où il y a de magnifiques plantations à faire. J'installe M. Dewever à terre avec tout ce qui est nécessaire pour la création d'une station et pour faire du négoce et je lui adjoints M. Mussche. Je trace le plan des bâtiments et des plantations, je fais défricher le terrain. Je lui laisse 27 personnes, hommes, femmes et boys. Dès le lendemain, M. Dewever préluade aux affaires plus importantes de l'avenir, par l'achat de quelques kilos d'ivoire. J'ai distribué partout des boules de caoutchouc et je suis plein d'espoir dans l'avenir de cette station.

« A chacune des occasions qui se présentent, je me mets en relation avec les villages indigènes ; généralement nous sommes reçus les arcs bandés, mais, suivant ma coutume, je me rends à terre seul et vais droit et franchement à eux, armé seulement... d'une brassée d'étoffe. Partout j'ai réussi ainsi à me faire des amis. Je montre des boules de caoutchouc, j'engage les natifs à en récolter. Quant à l'ivoire, il faudra quelques visites pour les engager à nous avouer qu'ils en ont, car la possession de cet article précieux ne leur ayant attiré précédemment que des ennuis et des massacres, ils se défendent d'en avoir. Or, ils en ont et beaucoup

même, mais il faut qu'ils aient confiance en nous pour qu'ils nous le montrent et nous le vendent. C'est l'affaire de deux ou trois mois. Tout en créant des relations en passant, j'apprends à mes jeunes gens comment il faut s'y prendre; ils sont bien neufs, ceux que j'ai ici. »

Trois jours plus tard, il arrive à Bena-Kamba, d'où il écrit: « M. le résident des Falls avait été chargé de lever le poste de Bena-Kamba, occupé par MM. Hinck et Ectors et leurs hommes; il m'a prié de me charger de ce soin. C'est fait depuis ce matin. Ces messieurs descendront demain, par le *Roi des Belges* avec leur personnel appartenant à la force publique. M. Hinck se rendant aux Falls, le *Roi des Belges* le débarquera à Isangi. M. Ectors rentre en Europe, d'où, après un congé de trois mois, il compte revenir en Afrique entrant à notre service. J'ai repris une partie du matériel que ces messieurs ne pouvaient emporter.

« J'écris à M. le gouverneur général, en continuant la campagne entreprise pour obtenir que ses agents n'achètent plus dans la province arabe.

J'écris également à Boma: « Le poste de Bena-Kamba restant vide, « j'y installe provisoirement deux blancs avec quelques marchandises; « je ferai entretenir des bâtiments, je les ferai même réparer, car ils en « ont besoin: ils tombent en ruine; je ferai hisser votre pavillon sur « votre terrain; nous pouvons ou prendre cette station en location « pour un certain temps, ou même vous l'acheter; j'écris à ce sujet à « M. l'administrateur délégué de notre Société, qui, de concert avec vous, « pourra arriver à un arrangement définitif. » Je vais aller fonder une factorerie sous les chutes pour le transport, puis j'irai fonder celle de Chari. Les Arabes demandent instamment que j'installe quelque chose aux Falls; il le faudra bien, afin d'assurer mon transit sur le Lualaba. Comme vous pouvez en juger par ce rapide exposé, nous marchons. Donnez-moi des marchandises et du monde, nous avons le pied dans l'étrier. »

Mais si, sur le Lomami, tout était encore tranquille au mois d'avril, il n'en était pas tout à fait de même sur le Haut-Congo; un mécontentement y existait à l'état latent. Nous n'en donnerons pour preuve que les lignes suivantes écrites par M. Hodister, le 23 mars, avant de quitter les Stanley-Falls.

Quant à la situation politique, les Arabes ne sont pas contents; M. X. leur a enlevé 1400 grandes pointes d'ivoire, et Rachid m'a dit que ses hommes ont laissé faire sans résistance parce qu'il leur avait donné des ordres très sévères, disant: « Si vous rencontrez le blanc, s'il vous tire des coups de fusil, ne répondez pas; s'il vous enlève votre ivoire, laissez-

le prendre. » Rachid est ruiné; il avait personnellement pour plus de 500,000 francs d'ivoire dans ce qui a été enlevé. Il est très abattu et triste. Il me disait : « Si l'État veut que nous partions, que nous quittions le territoire, que ne nous le fait-il dire, nous partirons, nous retournerons à Mascate. » D'autres Arabes, les petits généralement, parlent de coups de fusil; mais je crois pouvoir vous assurer qu'il n'y aura rien de tout cela, à moins qu'un imprudent, qu'un fou, ennemi des vrais intérêts de l'État et de l'avenir de l'Afrique, ne pousse ces gens à bout. Une fois acculés et désespérés, on ne sait ce qui pourrait arriver. En résumé, les chefs, les Arabes influents, ceux qui raisonnent — et c'est d'eux seuls qu'il faut s'occuper — ne veulent pas la guerre... et vous jugez bien que j'emploie toute mon influence sur eux à les calmer.

Quoi qu'il en soit, le 19 août arrivait à Anvers le steamer *Lulu à Bohan*, qui avait quitté Boma le 13 juillet, et apportait des dépêches d'après lesquelles, M. Tobback, résident de l'État aux Stanley-Falls, en rentrant à sa station, le 20 mai, d'un voyage en amont du fleuve, y avait apporté la nouvelle d'un soulèvement arabe. Au dire de M. Tobback, M. Michiels, officier de la force publique de l'État du Congo, MM. Jouret, Noblesse, Doré et Page, agents du syndicat commercial, auraient été attaqués par les Arabes à Riba-Riba sur le Haut-Congo; MM. Michiels, Jouret et Noblesse seraient morts; MM. Page et Doré auraient pu se sauver.

Il résulte des renseignements parvenus à l'État du Congo que le soulèvement arabe est dû à Mouini-Muhara, chef dissident de Nyangoué. Les Arabes des Falls sont restés fidèles. Sefu, fils de Tipo-Tipo, et Rachid, neveu de ce dernier, qui sont les chefs principaux de cette contrée, ainsi que les chefs du Kasongo et du bas Lomami, offrent de mettre à la raison Mouini-Muhara. De cette façon on ne croit pas que la révolte doive s'étendre; le mouvement sera probablement vite réprimé. Il n'y a aucune crainte pour les forces de l'État à Basoko, au confluent de l'Aruouimi et du Congo.

Voici, d'autre part, le résumé d'un rapport que l'État du Congo a reçu de M. Dhanis, lieutenant commandant les forces du camp de Luzambo, dans lequel on trouve la description d'une succession de combats qu'il a livrés aux Arabes esclavagistes :

« Le 23 avril, nous attaquons Mona Kialo, où se trouvait un poste de 60 hommes de Congolutété; résistance nulle, 40 prisonniers. Le 6 mai, attaque de Batubengué, où se trouvaient toutes les forces de Congolutété; 80 tués, 6 drapeaux pris, ainsi que quantité de fusils à pistons et 600

prisonniers. Le 9 mai de grand matin, l'élite des forces de Congo vint nous attaquer. Lupoka et Kotoko, deux chefs commandant plusieurs centaines de fusils, étaient en tête, l'un avec un snyder, l'autre avec un winchester. A la vue des bandes de Manyéma, les auxiliaires indigènes de Fania Bénamond et de Batubengué, environ 600 fusils, prennent la fuite. Toutefois tous les chefs importants à la suite de Congo sont tués à la tête de la colonne d'attaque qui bat en retraite précipitamment, laissant sur le terrain encore une dizaine d'hommes. On a pris le snyder marqué AIA 87, beaucoup de fusils à capsules, quelques-uns marqués RK 87, des cartouches albini et des cartouches winchester. Un Égyptien a été tué, quatre blessés. Congo s'est enfui vers le Sud. Il a reçu le fusil Winchester et des cartouches d'un commerçant dont M. Dhanis fera connaître plus tard le nom. Le 19 mai, M. Dhanis a attaqué les By-Lunpi. Le chef Kibalabala, qui avait tué John Bey et les Haoussas de l'expédition Mithaux, a été tué. Il y a 100 prisonniers. »

Un rapport du lieutenant Jacques, du 21 avril annonce que les Arabes ont rouvert les hostilités au Tanganyika, qu'ils ont dispersé les forces anti-esclavagistes et tué M. Vrithof, sur la Loukouga. Comme le disent les *Missions d'Afrique*, le Manyéma est aujourd'hui le centre du soulèvement qui, aux dernières nouvelles, s'étendait du Tanganykia jusqu'à Riba-Riba sur le Loualaba, à Faki sur le Lomami et à Lusambo sur le Sankourou.

Nous ne citons que pour mémoire la mention faite par le *Patriote* de Bruxelles, d'un ordre venu de la Mecque et envoyé à tous les chefs arabes de déclarer la guerre sainte sur tous les points. Ce serait l'explication la plus simple de la conflagration qui s'est étendue à plusieurs des points occupés par les Arabes dans l'État indépendant du Congo. L'avenir nous apprendra si elle est fondée ou s'il faut chercher la cause de ce soulèvement dans certains procédés peut-être imprudents, des Européens établis soit dans la région du Tanganyika, soit dans le bassin du Congo.

Le Native Races and the Liquor Traffic United Committee, institué pour prévenir et empêcher la démoralisation des indigènes par le trafic des spiritueux a publié une circulaire et une carte géographique destinées à rappeler les résolutions de la **Conférence de Bruxelles** relatives à la question des **spiritueux** ; ratifiées par les puissances, et désormais entrées dans le droit international, elles en font partie intégrante et obligatoire. Le Comité susmentionné fait remarquer que l'article 90 de l'Acte de Bruxelles délimite une zone qui s'étend entre le 20° lat. N. et le 22° lat. S. entre l'océan Atlantique à l'ouest et l'océan Indien à l'est,

et qui comprend également les îles éparses le long des côtes jusqu'à une distance de 185 kilomètres. Le territoire compris dans cette zone mesure en longueur 22,500 kilomètres; sa plus grande largeur est de 34,500 kilomètres; sa plus petite, de 11,250 kilomètres. En d'autres termes, il est cinq fois plus long que l'Angleterre et l'Écosse, six fois plus large que l'Angleterre dans sa plus grande largeur, cinq fois plus large que ce pays dans sa plus petite largeur. Sur cet immense territoire, équivalant au cinquième de notre globe, qui couvre plus des deux tiers de l'Afrique, l'Acte général de Bruxelles interdit ou réglemente étroitement le commerce des liqueurs fortes. Il l'interdit d'une manière absolue, par son article 91 : 1^o dans toutes les parties de la zone conventionnelle où le trafic de l'alcool n'a pas encore pénétré; 2^o dans toutes celles où les croyances religieuses des habitants y sont opposées, même quand le trafic de l'alcool s'y serait déjà établi.

Dans les autres parties de la zone conventionnelle, sur la côte où le commerce des liqueurs s'est introduit en même temps que les Européens, là et ailleurs où les croyances religieuses des habitants n'y sont pas opposées, ce commerce n'est pas frappé d'une prohibition absolue, mais doit être grevé d'une taxe. Le premier point est d'une grande importance, comme le constate expressément le *Native Races Committee*, dans une lettre du 18 mars dernier, signée de son président, le duc de Westminster, de son *chairman*, l'évêque de Londres, de sir John Kennaway, membre du Parlement, etc. « Il en résulte que la prohibition est décrétée, même malgré les traités de commerce, dans toute cette énorme partie de l'Afrique située au nord de l'équateur, dans laquelle le mahométisme constitue la religion dominante et où les croyances des habitants considèrent l'usage de l'alcool comme un mal. »

La constatation devient plus important encore par ce fait, que la ligne bleue, qui sur la carte, détermine la zone où le trafic de l'alcool est prohibé ou réglementé en vertu de l'article 91 de l'Acte général de Bruxelles, détermine aussi la zone où, en vertu de l'article 8 de ce même Acte, est interdite l'**importation des armes et de la poudre de guerre**, toute la contrebande de guerre, en un mot. Il n'y a là-dessus ni contestations ni équivoque : ce sont des documents anglais qui non seulement le reconnaissent, mais le rappellent quasi diplomatiquement à tous les États contractants. Mais, Sierra-Leone, le Dahomey, les royaumes du Niger, le Congo, d'un côté; de l'autre côté, Zanzibar, la région des lacs, le pays des Somalis, sont situés dans la zone conventionnelle, et, à la connaissance de tous, le commerce des armes de guerre s'y fait, quoique interdit.

Puisque le point de droit et le point de fait sont constants, ne serait-ce pas le cas de prouver, demande le journal le *Temps*, que le droit international, ce droit que des conférences de plus en plus fréquentes travaillent à créer autour de leur tapis vert, est plus et mieux qu'une aimable fiction ?

A la nouvelle de l'attaque, par les Arabes esclavagistes, des stations fondées par les Européens pour garantir la sécurité des indigènes dans le bassin du Haut-Congo, la **Société anti-esclavagiste de Belgique** a publié un manifeste en faveur des victimes de la traite. Elle rappelle que le principal objectif de ses efforts est le lac Tanganyika, frontière orientale de l'État indépendant du Congo sur une longueur de 600 kilomètres: que son but, dans ces parages, a été d'établir des stations protectrices et civilisatrices destinées à grouper autour d'elles les populations indigènes, à protéger efficacement les missionnaires et tous les pionniers de la civilisation africaine et, par leur présence, à détourner de ces régions le fléau des razzias et de la traite. Le péril qui avait menacé tous les représentants de la civilisation sur le Tanganyika paraissait conjuré. Le capitaine Jacques était accueilli comme un libérateur. Joubert installait vers le nord du lac, près de la Loukouga, un poste fortifié, nouvelle barrière contre les incursions des chasseurs d'hommes. Le capitaine Jacques pouvait écrire : « A l'heure actuelle, il y a sur les bords du Tanganyika des milliers de malheureux qui doivent à la générosité de la Société anti-esclavagistes de Belgique, sécurité et liberté. » Dès lors a eu lieu le soulèvement des esclavagistes. Il devient urgent de fortifier les stations récemment fondées, et de ravitailler ceux qui soutiennent glorieusement le drapeau bleu étoilé d'or. Le prix que la Conférence de Bruxelles attache aux initiatives particulières pour seconder les pouvoirs publics doit engager tous ceux qui ont soutenu l'œuvre anti-esclavagiste belge à affirmer aujourd'hui leur généreuse sympathie à son égard. Le retour offensif des bandes esclavagistes qui s'étaient un moment retirées du centre du lac africain est devenu menaçant. Tous les amis de la civilisation africaine doivent travailler énergiquement à conjurer cette redoutable éventualité. Nous ne doutons pas que les Belges ne répondent généreusement à l'appel qui leur est adressé.

Le *North American* a publié, de M. Thomas Nelson Page, de Richmond, un article dans lequel l'auteur soutient que si le nègre n'a point fait de progrès ce n'est pas parce qu'il était esclave, mais parce qu'il ne possède pas les facultés qui lui permettraient de s'élever au-dessus de l'esclavage. A cette occasion, l'*American Missionary* annonce qu'un

Congrès se tiendra à **Chicago** au milieu de juillet de l'année prochaine, pour s'occuper de l'Afrique, de son ethnologie et des problèmes qui s'y rattachent. Des experts et des spécialistes d'Europe et d'Afrique y seront invités; des représentants des Africains et des Américano-Africains, prendront part aux délibérations. M. Cook, qui a séjourné longtemps dans les États du Sud, écrit à ce sujet : « Quand j'étais en Floride, j'ai trouvé parmi les nègres deux classes d'instituteurs d'écoles publiques. L'une, celle des nègres ordinaires, doués de l'instruction de l'école de district; leur opinion sur le problème de la race ne me paraissait pas avoir une grande valeur. L'autre comprenait les hommes qui avaient été élevés dans les établissements de quelque institution charitable du Nord, et qui me paraissaient avoir étudié cette question de race, avec plus d'intelligence qu'aucune autre classe d'hommes que j'ai rencontrés. Il me paraît que, sur ces questions qui méritent réellement d'être étudiées, il y a lieu d'entendre le nègre bien élevé exprimer son opinion. Les nègres qui ont été mêlés aux enfants de leur race en enseignant dans les écoles publiques sont tout particulièrement compétents pour nous en parler. Ils sont en tout semblables à leurs frères, et voient les choses du point de vue de ceux-ci.

L'OU-GANDA ET LE DROIT INTERNATIONAL

TROISIÈME ARTICLE

Nous espérons pouvoir donner, dans notre numéro d'aujourd'hui, notre appréciation sur les événements de janvier dans l'Ou-Ganda. Malheureusement, notre attente a été déçue; les documents anglais sur lesquels, d'après les journaux de la Grande-Bretagne, nous croyions pouvoir compter, ne sont point ce que nous attendions : dans les six pages du dernier *Blue Book* distribué aux membres du Parlement, au lieu de rapports détaillés des capitaines Lugard et Williams, les agents de l'Imperial British East African Company, nous n'avons trouvé que deux lettres d'une brièveté étrange vu la gravité des événements en question; il est vrai que le capitaine Lugard mentionne un rapport détaillé qui, pour des raisons dont nous ne nous rendons pas compte, n'est pas parvenu à la côte en même temps que les lettres, et n'a pu être expédié aux administrateurs de la Compagnie à Londres¹. D'autre part, les lettres des missionnaires anglais

¹ A la dernière heure, un télégramme de Bombay annonce que le capitaine Lugard, venant de l'Ou-Ganda, est arrivé dans le Kikouyou, à 250 kilomètres, à l'est du lac